



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du Groupe de Travail Pêches Traditionnelles Santa Cruz de Tenerife – Gouvernement des Iles Canaries – 6 Octobre 2016

Le Président a remercié les membres pour leur participation, et demandé à la salle si d'éventuelles modifications de l'ordre du jour ou du compte-rendu de la précédente réunion étaient requises.

Concernant le projet de compte-rendu, aucune sollicitation n'a été formulée en séance, mais une demande de modification rédactionnelle, portant sur le thème de la pêche plaisance, et ayant préalablement été formulée par email, sera réalisée.

De plus, une rapide présentation de l'état d'avancement du projet portant sur la pêche à petite échelle (projet Benoit Guerin) et une présentation des Cofradias des Canaries seront ajoutées à l'agenda de travail.

Les deux projets ont ainsi été validés.

Gestion de la pêche de loisir

Le secrétaire général a informé les Membres d'un changement de méthode, pour l'organisation des débats techniques programmés ce jour. Au lieu de disposer d'une nouvelle version du projet d'avis, il a été préféré un débat spécifique, portant sur les doutes et interrogations exprimés lors de la réunion de Santiago de Compostela.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre général de la cohabitation entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle, en lien avec les négociations européennes.

Il convient donc de se positionner sur ces questions, et les éléments d'introduction aux débats ont ainsi mis en avant certains nouveaux mécanismes autorisant une différenciation entre les deux activités, visant à minimiser tout impact de l'une sur l'autre.

Comme d'habitude, les débats sur ce sujet ont été nombreux et très nourris.

- Les Membres se sont accordés sur l'utilité d'une meilleure connaissance (Nombre de navires, captures..) de l'activité de pêche de plaisance, dans la perspective d'une meilleure gestion. Il apparaît dans de nombreux territoires que cette activité est une nouvelle réalité, qui doit être intégrée à la gestion. Cela vaut tout particulièrement pour certaines espèces, ciblées par les pêcheurs plaisanciers. La pêche de loisir réalisée dans le cadre de la subsistance doit aussi être prise en compte.
- Il ne sera pas possible d'imaginer un modèle de gestion unique, au regard de la diversité des pratiques et des espèces visées.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

- Aucun lien ne peut ni ne doit être réalisé entre Pêche Plaisance et Braconnage, cette dernière activité illicite étant tout aussi possible pour la pêche professionnelle que pour la pêche de loisir.
- Il conviendra de veiller à ce que les représentants de tous les types de pêche soient consultés ou associés à la prise de décision politique, pour éviter de renforcer les antagonismes.

Plusieurs représentants de l'industrie (Iles Canaries..) ont fait état d'un sentiment d'une différence de traitement très défavorable à leur endroit en matière de contrôle. En ce sens, ils ont appelé à un renforcement des moyens de contrôle portant sur la pêche plaisance, et en un renforcement de la pédagogie à destinations de ces pêcheurs, qui pourra prendre de nombreuses formes (Interventions écoles..). Il a ainsi été souhaité qu'un journal de bord électronique soit rendu obligatoire pour tous les pêcheurs de loisir qui pratiquent une activité à l'aide d'embarcations. De même, il a été proposé que la pêche de loisir soit interdite dès lors qu'une espèce fait l'objet d'un épuisement de quotas pour la pêche professionnelle. Surtout, il est nécessaire d'obtenir les données sur le nombre de licences et le volume des captures, ce qui est pour l'heure impossible.

A l'image de ce qui a déjà pu être réalisé au travers d'expériences (pêche à Pied, zones Natura 2000..), il semble tout à fait possible d'établir des états des lieux précis de ces activités, support pour l'adoption de mesures de gestion définies dans un cadre juridique approprié. Il conviendra de s'appuyer dans cette perspective, de manière fondamentale, sur la non commercialisation des captures (marquage des ailerons ou des queues pour identifier la pêche récréative). Cette volonté, devra en outre explicitement prévoir des dispositions pour que dans le cas d'espèces soumises à TAC, l'intégration de la pêche de loisir à la gestion ne se fasse pas au détriment de la pêche commerciale.

Les échanges semblent une nouvelle fois rendre possible l'adoption d'un avis du CC Sud sur ce sujet. Les modifications nécessaires seront apportées au précédent projet, qui sera présenté au Comité Exécutif.

Projet Participation Pêche artisanale & prise de décision

B. Guérin, qui porte actuellement un projet financé par la DG Mare, en lien avec la représentativité de la Pêche Artisanale, et son implication dans le processus décisionnel, a brièvement présenté la méthode qui sera suivie tout au long du projet. Il a de même réalisé un point d'avancement, présenté les prochaines étapes, et profité de la présence de nombreux membres pour échanger avec sur deux questions précises. Y'a t'il lieu dans certains cas d'adapter l'échelle pour la prise de décisions? Faut-il prévoir une compensation pour la participation des pêcheurs à petite échelle aux réunions ?

Avant de répondre à ces questions, plusieurs membres ont tenu à préciser que l'organisation professionnelle existante en France, en Espagne et au Portugal, intégrait



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

tous les types de pêche, et que les pêcheurs à petite échelle étaient donc tous représentés par leurs organisations et leurs représentants. Sous ce point, il conviendrait de faire une distinction et de rechercher de manière plus fine comment est organisée la représentativité au sein des instances de décision, et de savoir si ces pêcheurs à petite échelle se sentent bien « représentés » par les structures officielles. Ces questions ne pourront trouver une réponse qu'en réalisant des analyses fines, ce qui est par ailleurs prévu dans le cadre de ce projet. D'autre part, il est attesté par tous les Membres que la première condition pour une participation effective aux prises de décisions repose avant tout sur une réelle volonté de participation et de contribution aux travaux.

Au travers de quelques exemples (poulpe, molluques...), il a été démontré assez facilement que pour certains stocks ou pêcheries, la gestion ne devrait pas être conditionnée par le niveau communautaire. Il a ainsi été validé que les Membres du CC Sud travailleraient pour établir une liste de tels stocks/pêcheries.

En ce qui concerne les financements pour la participation des pêcheurs à petite échelle, plus que leur utilité, c'est d'avantage la question de l'identification du financeur qui a été débattue.

Point d'information sur l'évaluation du règlement Contrôle

Les Membres ont été informés que les travaux d'analyse au sein de la Commission Européenne se poursuivaient. Aucune décision politique n'a été prise pour le moment, et en ce qui concerne le calendrier, il est toujours attendu un positionnement en fin d'année.

Nouveau Cadre des Mesures Techniques

Le projet d'avis présenté ce jour fait directement suite aux travaux réalisés lors de l'atelier technique du 19 juillet à Bordeaux. Il y avait été décidé de travailler sur un projet d'avis se centrant sur l'architecture de la proposition de la Commission, et sur ses grandes orientations. Le projet vise ainsi à mettre en avant les points forts et pistes d'amélioration de cette proposition, et précisera en annexe, outre l'ensemble des contributions reçues, un recueil de tous les points où la Commission a été plus loin que la norme en vigueur.

Il a été convenu que toutes les contributions adressées de manière électroniques au CC Sud seraient intégrées au projet d'avis, pour peu que ces éléments soient rapidement transmis.

Valorisation des Produits de la pêche artisanale





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

* Présentation d'IslaTuna

Inmaculada Da Silva a présenté aux membres un panorama général du fonctionnement, de l'organisation et des principales thématiques d'intérêt d'IslaTuna.

IslaTuna est reconnue en tant qu'OP depuis 2004, et a notamment été constitué afin de gérer les crédits POSEI. Cette structure est locale, elle ne comprend que des navires basés sur l'île de Tenerife. Elle emploie 37 personnes pour 83 navires, et affiche un cumul de production de 3 000 Tn par an, représentant aux environs de 30-35 % de l'ensemble de la production des îles canariennes.

L'essentiel de la production (80%) est destiné à la Péninsule Ibérique, et expédié soit par bateau, soit par avion. Le volume disponible à bord des avions est bien souvent un frein dans la chaîne logistique. IslaTuna utilise tous les outils à sa disposition pour fluidifier les conditions de commercialisation de la production de ses adhérents, et ainsi, contribuer en une juste rémunération de leur travail.

En matière de réflexion sur les enjeux de gestion, la taille minimale du thon rouge est actuellement traitée, l'hypothèse de travail étant actuellement une taille de 60 kilos.

A la suite de questions posées par l'assemblée, Macu Da Silva a indiqué partager le ressenti exprimé par les représentants des Açores, sur les conséquences de certaines pêcheries au large de la côte africaine et a dénoncé les modalités de répartition des quotas pour les espèces de thonidés.

* Présentation Fédération des Cofradias Canariennes

F. Gutierrez a entamé sa présentation avec le souvenir de l'émotion ressentie lors de l'éruption du volcan El Hierro, et la douleur qui s'en est suivie. Il a ensuite réalisé une présentation du travail de préfiguration de la récente fédération des Cofradias Canariennes, mettant notamment en avant les accords qui avaient pu être trouvés avec l'île de La Graciosa, comme témoignage d'une volonté de rassemblement.

Suite à un désaccord portant sur les modalités de représentation de chaque île au sein de la Fédération, un désaccord est malheureusement venu mettre à mal et retarder ce projet de constitution. Cependant, les choses ont abouti malgré tout, et cette Fédération est devenue effective le 13 avril 2016.

Plusieurs axes de travail ont déjà identifiés : forages pétroliers, la souveraineté alimentaire, et plus globalement, la défense d'une certaine justice pour cette corporation. La répartition des quotas de thon rouge figure ainsi en bonne place sur l'agenda de travail.

Les Membres ont apprécié cette présentation et ont souhaité savoir si ces volontés allaient se traduire par des travaux au sein du CC Sud, et en particulier par des projets d'avis.

F. Gutierrez a indiqué qu'il essaierait de suivre à l'avenir les réunions organisées par le CC Sud, malgré sa phobie des avions, et ainsi s'impliquer le plus possible.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE

+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

Principales conclusions :

- Les débats de ce jour devront bonifier le projet d'avis sur la Pêche Plaisance, qui sera proposé au Comité Exécutif
- Les Membres devront identifier une liste de stocks/Pêcheries, pour lesquels il serait a priori plus opportun qu'ils ne soient pas chapeautés par le niveau communautaire
- Les Membres pourront contribuer au projet d'avis sur le nouveau Cadre des Mesures techniques, même si la proposition formulée a semblé assez intéressante en l'état.

